

Appel à Projets de Recherche (APR)

« PREVER : Protocole d'Expérimentation sur l'usage de Véhicules interMédiaires »

Mots clés : véhicules intermédiaires, extrême défi, acceptabilité, protocole, sciences humaines et sociales, changements de comportements, psychologie sociale, expérimentations

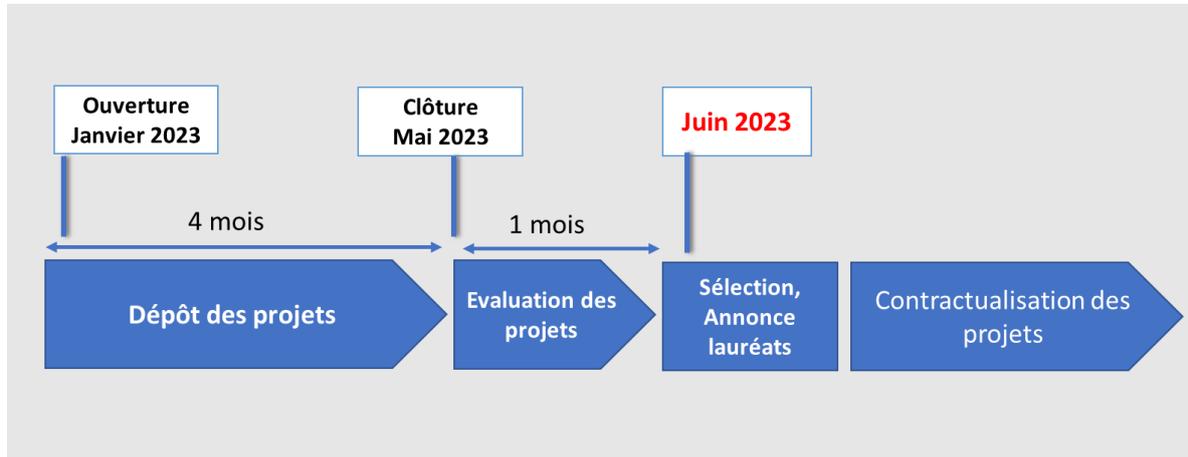
DATE LIMITE DE DEPOT DES PROJETS PAR
SOUSSION DES DOSSIERS SUR LA PLATEFORME
INFORMATIQUE DE DEPOT EN LIGNE
<https://agirpouurlatransition.ademe.fr>

12 mai 2023 - 15h

POINTS A RETENIR

Le processus de sélection aura lieu en 1 phase.

Calendrier indicatif PREVER 2023



Les dossiers complets doivent impérativement être déposés **avant le 12 mai 2023 à 15h00** via la plateforme : <https://agirpourlatransition.ademe.fr>

La soumission du dossier en ligne nécessite l'anticipation des délais de saisie du dossier sur la plateforme informatique. Il est conseillé au coordinateur d'initier la création du dossier au moins 2 semaines avant la date de clôture de l'APR.

La liste des lauréats sera annoncée en **début juin 2023**.

Contacts

En cas de problème d'utilisation de la plateforme de dépôt des dossiers : vous pouvez contacter l'assistance technique en cliquant sur le bouton « Contactez- nous » en bas de la page de présentation de l'APR sur le site Agir

Pour toute demande de renseignements sur le contenu de l'APR lui-même : vous pouvez nous contacter à l'adresse : extremedefi@ademe.fr en mentionnant dans l'objet du mail **[APR PREVER]**

Les projets attendus :

- porteront en priorité sur des recherches à visée opérationnelle impliquant les acteurs pertinents des sphères économique, académique ou publique (entreprise ou partenaire territorial obligatoire dans le consortium), tandis que les projets à caractère essentiellement fondamental sont exclus de cet appel à projets,
- privilégieront un ancrage territorial,
- devront être d'une durée inférieure à 24 mois,
- devront proposer les résultats intermédiaires méthodologiques obtenus au bout de 9 mois

Nature de l'aide :

Une aide financière selon le système d'aide à la connaissance – volet RDI en vigueur à l'[ADEME](#)

Un accompagnement par l'ADEME avec mise en relation avec les équipes et territoires partenaires de l'[eXtrême Défi](#)

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'APPEL A PROJETS DE RECHERCHE	4
1.	CONTEXTE ET ENJEUX	4
2.	L'EXTREME DEFI (XD).....	5
3.	OBJECTIFS GENERAUX	5
4.	NATURE DES RECHERCHES ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES PROGRAMMES	6
II.	BESOINS DE RECHERCHE.....	8
1.	CONTEXTE.....	8
2.	OBJECTIFS DETAILLES DE L'APR PREVER.....	9
III.	MODALITES DE L'APPEL PREVER 2023	11
1.	DESTINATAIRE ET DEPOSANTS ELIGIBLES	11
2.	MONTANT DE L'AIDE FINANCIERE	12
3.	COMPLEMENTS CONCERNANT LE PROJET ET LES LIVRABLES	13
4.	PROCESSUS DE DEPOT ET DE SELECTION	13
a.	Critères de recevabilité	13
b.	Evaluation sélection des projets	13
c.	Décision de financement.....	15
d.	Date de prise en compte des dépenses	15
e.	Confidentialité	15
f.	Accord de consortium.....	15
g.	Politique de sciences ouvertes.....	15

I. Présentation générale de l'appel à projets de recherche

1. Contexte et enjeux

La France s'est engagée, avec la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)¹ et, plus largement, dans le cadre de l'accord de Paris à la COP21, à lutter résolument contre le réchauffement climatique, dans une perspective de Transition Energétique et Ecologique.

Au sein de la LTECV, l'article 1 précise, entre autres, que la politique énergétique française a pour objectif de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 et de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030. En tant qu'opérateur de l'Etat dans le champ de la transition énergétique et écologique, l'ADEME mobilise son expertise, ses réseaux et les financements qui lui sont confiés (Fonds Chaleur, Fonds Déchet, France 2030 Fonds Air Mobilité...) pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

L'activité de soutien à la Recherche Développement Innovation (RDI) de l'ADEME s'inscrit dans les objectifs des politiques publiques en faveur de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique et notamment ceux de la SNBC² et la PPE³. Quatre grandes priorités thématiques de recherche (PTR) ont été définies dans la [Stratégie Recherche-développement 2021-2027](#) de l'ADEME : préservation et restauration des milieux et ressources dans un contexte de changement climatique ; économie circulaire dans une optique de résilience ; transition écologique des systèmes énergétiques et industriels pour la neutralité carbone ; transition écologique et société.

Le présent appel à projets de recherche (APR) PREVER s'alimente des travaux de l'exercice prospectif Transition(s)2050 de l'ADEME qui développe une approche systémique sur la mobilité des personnes en s'intéressant aux véhicules intermédiaires pour les scénarios qui misent le plus sur la sobriété et contribue ainsi à répondre aux problématiques identifiées dans les priorités thématiques de recherche, notamment les PTR2 (Économie circulaire dans une optique de résilience), PTR3 (Transition écologique des systèmes énergétiques et industriels pour la neutralité carbone) et PTR4 (Transition écologique et société).

Cet appel à projet vise à traiter les enjeux de R&D identifiés lors de la construction des scénarios prospectifs⁴ et certaines des thématiques considérées comme clés dans la SNRE. L'ADEME a dans cet esprit initié l'extrême Défi sur une durée de 3 ans.

¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>

² <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>

⁴ <https://transitions2050.ademe.fr/>

2. L'extrême Défi (XD)

L'extrême Défi (XD) est une démarche collective en "coopétition" dont l'objectif est d'imaginer, prototyper et produire de nouveaux véhicules sobres, durables, légers, simples et peu coûteux, remplaçant la voiture pour les déplacements du quotidien dans des territoires urbains, péri-urbains et ruraux : trajets domicile-travail, courses et loisirs du quotidien, logistique, sur un territoire choisi. Ces véhicules seront par conception évolutifs, reconditionnables, économiques et efficaces avec un assemblage et une maintenance possible localement.

Pour cela, l'ADEME rassemble une [large communauté](#). Les différents [articles du blog](#) décrivent en détail l'origine de ce Défi, pourquoi nous pensons essentiel de mêler compétition et coopération, ce que nous cherchons à atteindre et comment nous proposons de le faire.

Pour que ces véhicules répondent aux attentes des futurs clients et trouvent leur marché, des travaux de recherche doivent être conduits sur les attentes, l'accueil, la prise en compte du retour des premiers utilisateurs (cf. [modèle de Bass](#) sur l'adoption des innovations) par les concepteurs des différents véhicules mais aussi par les aménageurs publics des voiries. Ce processus itératif s'appuie sur des véhicules prototypes qui permettront de recueillir des retours et de nouer des dialogues avec toutes les parties prenantes. Les sciences humaines et sociales sont appelées pour construire le meilleur protocole d'expérimentation, mais aussi pour utiliser l'extrême Défi comme un support de recherche permettant d'explorer des marchés radicalement nouveaux à la fois du côté de l'offre mais aussi de la demande.

La communauté de l'extrême Défi rassemble des constructeurs de véhicules, des industriels, des territoires d'expérimentations et des experts. La réponse à cet appel à projets se fera en s'appuyant sur cette communauté en utilisant des outils numériques de réseaux : le [wiki](#) qui donne accès aux personnes, aux équipes, aux territoires et au [forum](#) pour échanger. Les consignes pour utiliser ces outils sont présentées sur cette [page](#). L'ADEME organisera plusieurs sessions de webinaire sur la période d'ouverture du présent APR afin de faciliter la mise en relation entre les équipes de recherches intéressées par l'APR et les participants au programme XD.

3. Objectifs généraux

Les objectifs de l'Extrême Défi :

- Contribuer à réduire la dépendance à l'utilisation de l'automobile thermique dans les territoires ruraux et réduire les consommations énergétiques des mobilités rurales en s'appuyant sur des véhicules intermédiaires plus efficaces que l'automobile en termes d'énergie et de matières.
- Pour cela, il s'agit de concevoir et diffuser une collection de véhicules intermédiaires adaptée aux besoins des utilisateurs. Ces véhicules seront en partie produits et assemblés en France, mais également maintenus et reconditionnés au plus près des clients.
- En parallèle, les collectivités auront un rôle clé à jouer d'une part en matière de communication pour inviter à utiliser ces véhicules intermédiaires, et d'autre part pour réaliser des aménagements de voiries permettant de créer les conditions favorables à l'essai et à l'adoption de ces véhicules.

Les objectifs généraux de cet appel à projets de recherche :

Les équipes de recherche sont invitées à s'appuyer sur la communauté de l'XD et ses ressources (territoire, constructeur de véhicule, utilisateur...) pour proposer des protocoles d'expérimentation. Ces protocoles viseront à caractériser les conditions et les motivations (acceptation/ réticence/ conditions) d'utilisation des véhicules intermédiaires. Il s'agira de mieux comprendre les mécanismes de changement de pratiques de mobilité pour des déplacements du quotidien des ménages - que les individus soient des particuliers ou des professionnels (ex : des artisans) - en lien avec ce nouveau type de véhicules.

4. Nature des recherches et articulation avec d'autres programmes

Des interfaces existent avec d'autres appels à projets nationaux propres ou non à l'ADEME (ADEME, ANR...) publiés sur la période. [Retrouvez la liste des appels à projets de recherche de l'ADEME en cours.](#)

Programme / Appel à projet	Spécificités / articulations avec l'appel à projets de recherche Energie Durable
Appel à projets générique - ANR⁵	<i>PREVER est en synergie avec les axes scientifiques suivants de l'appel à projets générique de l'ANR : Domaine Sciences Humaines et Sociales, axes D.3, D.4 et D.7 Axes Transversaux, axes H.1, H.15 et H.18</i>
APR APRED - Energie Durable	<i>L'appel à projets est centré sur l'optimisation des systèmes énergétiques. Pour toutes les filières de stockage et conversion de l'énergie (électrique, thermique, hydrogène, valorisation CO2) sont attendues des recherches visant l'amélioration des performances environnementales (limitation des impacts) des solutions technologiques à travers l'utilisation des matériaux les moins impactant, des processus de fabrication ou l'écoconception favorisant le recyclage des composants. L'édition 2023 couvre en particulier les travaux liés à l'optimisation énergétique des véhicules intermédiaires.</i>
APR ADEME PACT^{2e}	<i>L'APR PACT^{2e} a pour objectif d'interroger l'aménagement opérationnel et la planification des territoires dans un contexte de changement climatique. Il a vocation à développer, expérimenter et améliorer des solutions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique au sein de territoires expérimentaux aux échelles locales. Il s'interroge également sur les trajectoires d'adaptation et/ou d'atténuation à l'échelle des territoires sur les documents de planification.</i>

⁵ Agence Nationale de la Recherche, AAPG détaillé sous le lien suivant <https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2023/>

<p>APR ADEME PERFECTO</p>	<p><i>L'APR PERFECTO vise à faire émerger une offre de produits, biens, services et procédés innovants à très haute performance environnementale, grâce à la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception. L'édition 2023 couvre en particulier les travaux liés à l'écoconception de composants et sous-systèmes des véhicules intermédiaires.</i></p>
<p>APR ADEME TEES</p>	<p><i>L'APR TEES dédié aux sciences humaines et sociales couvre de manière transversale les différents champs d'action de l'ADEME. L'édition 2021 a été structurée en trois axes : la prise de décision et le pilotage de collectifs, les outils pour agir et enfin les processus de mobilisation dans la transition écologique.</i></p>
<p>Programme Thèses - ADEME</p>	<p><i>Le programme Thèses permet le financement de recherches plus prospectives pour explorer de nouvelles thématiques ou approfondir certains sujets sur les différents champs d'action de l'ADEME (publication annuelle d'un appel à candidatures).</i></p>
<p>Horizon Europe – Commission Européenne</p>	<p><i>L'APR PREVER est en synergie avec les partenariats européens cofinancés dans le programme « Driving urban transitions to a sustainable future » (DUT), en particulier ses axes "15 Minutes Cities transition pathway" et "The Positive Energy Districts transition pathway".</i></p>

II. Besoins de recherche

1. Contexte

La mise en œuvre de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique nécessite d'accompagner des changements systémiques qui conjuguent une évolution du fonctionnement et des capacités des organisations, des modèles économiques et des mesures réglementaires. La diffusion de véhicules intermédiaires s'inscrit tout à fait dans ces changements.

Les territoires peu denses, péri-urbains et ruraux fonctionnent aujourd'hui avec une grande dépendance à l'automobile fonctionnant aux énergies fossiles sans réelles solutions alternatives. En conséquence, les véhicules intermédiaires pourraient répondre à ces enjeux en fournissant une alternative.

La prise en compte des sciences humaines et sociales pour préciser les cas d'usages est un maillon essentiel dans le succès de la mise sur le marché des véhicules intermédiaires et de leurs utilisations. A terme, ce succès pourrait se définir par une part de marché de quelques pourcents en matière d'achat de véhicules intermédiaires et d'usages au quotidien.

Pour réussir cette transition essentielle, il faudra aligner plusieurs facteurs présentés ci-dessous et bien d'autres au niveau industriel :

- Réussir à inviter des personnes à essayer ces véhicules
- Chercher à comprendre dans quelles mesures ceux-ci pourraient remplacer ou non leur automobile et faire évoluer leurs pratiques de mobilité,
- Tenir compte des différents retours pour que les constructeurs puissent les intégrer et ainsi améliorer les véhicules,
- Tenir compte de ces retours pour également permettre à la collectivité d'améliorer les conditions de circulation et itérer rapidement avec les aménageurs concernant les infrastructures, la signalétique et les informations.

Par ailleurs, les premiers échanges réalisés dans le cadre des ateliers de l'XD avec des utilisateurs de véhicules intermédiaires au quotidien font ressortir un point commun : *"Je n'avais pas imaginé les usages que je fais de ce véhicule... Je l'utilise de façon différente de ce que j'avais imaginé"*. Ainsi, les futurs utilisateurs ne sont pas forcément capables de se projeter dans des usages inconnus avec de tels véhicules qui viendraient modifier leur quotidien. En conséquence, et puisque les véhicules ne sont qu'à l'état de prototype et n'existent pas encore sur le marché, **il est nécessaire de réfléchir spécifiquement aux méthodes d'enquête à mettre en place** pour capter les imaginaires, les a priori, les pratiques envisagées et réellement mises en place après expérimentation.

Les expérimentations de l'XD viennent résoudre ce problème en apportant des premières versions de ces véhicules : des prototypes. Ces prototypes, une fois utilisés au quotidien, permettront de recueillir des retours des utilisateurs à la fois sur le véhicule, ses performances et ses choix technologiques ou d'architecture, mais aussi sur l'expérience vécue en partie liée aux aménagements. Plusieurs interlocuteurs pourront venir pour itérer et chercher à améliorer la situation. Les concepteurs des véhicules pourront améliorer le design (au sens général) et fournir des versions reconçues mais aussi les collectivités (élus et techniciens) pour aménager aux bons endroits. **Les prototypes sont donc des premiers artefacts permettant d'engager des discussions entre les parties prenantes : concepteur, utilisateur, aménageur.**

2. Objectifs détaillés de l'APR PREVER

L'APR PREVER invite les chercheurs à construire des protocoles expérimentaux avec la communauté de l'XD et à les essayer concrètement dans des territoires avec des constructeurs de véhicules. Ces protocoles permettront de maximiser la qualité de toutes les expérimentations dans les territoires pour toutes les parties prenantes et d'en retirer des connaissances nouvelles qui seront largement partagées.

L'objectif principal attendu des travaux de recherche est relatif à **l'analyse et la compréhension des changements de comportements et de pratiques sociales en matière de mobilité quotidienne dans les zones rurales, péri-urbaines et peu denses. Cette compréhension des usages vise à agir conséquemment sur le design des véhicules intermédiaires d'une part mais également sur celui des aménagements d'infrastructures.**

En premier lieu, la question de recherche appliquée suivante sera traitée : En partant des connaissances à développer concernant l'appétence des personnes (particuliers, professionnels) à utiliser ce type de véhicule, les images/perceptions, les conditions d'utilisation, les freins au changement de perceptions après expérimentation, les changements de pratiques de mobilité, quel(s) serai(en)t le(s) protocole(s) opérationnel(s) (ou méthodologie) pour venir collecter un maximum de connaissances nouvelles dans plusieurs contextes et territoires d'expérimentation ?

La recherche autour du protocole devra s'attacher à amener de la connaissance sur les problématiques/questions suivantes :

- Quels seraient les paramètres influents objectifs et subjectifs (économique, sécurité, symbolique, confort, fonctionnalités...) sur les choix de modes de déplacement ?
- Comment penser l'apport d'informations pertinentes aux parties prenantes (concepteurs de véhicules mais aussi d'aménagement) ? de quelles données ont-ils besoin ? quelles données sont susceptibles de les amener à faire évoluer leurs pratiques de conception ?
- Comment mieux comprendre les « à priori », les risques réels et perçus ?
- Comment recueillir et valoriser les ressentis liés à ces utilisations (bien-être, satisfaction de l'usage d'un mode décarboné, d'un mode actif ...) ?
- Comment faciliter les expérimentations de véhicule que les personnes (particuliers ou professionnels) ne souhaitent pas utiliser à priori ? Comment inciter à tester ces véhicules ?
- Comment appréhender les évolutions d'organisation quotidienne des personnes et des professionnels liées à un changement de modes de transport ?
- Comment identifier et collecter les bonnes données et informations nécessaires à toutes les parties prenantes ?
- Comment apporter un maximum d'information aux concepteurs des véhicules mais aussi aux aménageurs de la collectivité, pour pouvoir qualifier (voire quantifier) les éléments obtenus durant le projet de recherche ?

Les protocoles permettront de renvoyer des informations vers plusieurs parties prenantes :

- pour les utilisateurs eux-mêmes : auto évaluation, prise de recul sur ses pratiques de mobilités, bilans énergétique et environnementaux, comparaison aux "autres" pour leur permettre notamment de produire des récits,
- pour les concepteurs des véhicules et les équipementiers : forces, faiblesses, usages réels, écarts avec les usages prévus, potentiels d'amélioration suite aux retours usagers

- pour les collectivités : conditions d'usage, aménagements à améliorer / performants, zones de danger
- pour les acteurs publics de l'homologation/réglementation et des incitatifs : évolution, pertinence, type de véhicule/usage à soutenir
- pour les acteurs de l'assurance : meilleures connaissances des usages et des risques associés

Les projets de recherche proposés devront au maximum s'appuyer sur la communauté de l'XD comme les équipes qui ont conçu et prototypé des véhicules mais aussi des collectivités partenaires, ou encore des écoles et laboratoires déjà impliqués. Cette mise en relation avec ces communautés permettra aux porteurs de projets PREVER :

- de pouvoir construire plus rapidement leurs actions de recherches,
- de pouvoir itérer sur la méthode et les livrables,
- de pouvoir tester des approches dans des conditions réelles,
- et finalement de produire des livrables rapidement opérationnels.

III. Modalités de l'appel PREVER 2023

1. Destinataire et déposants éligibles

L'appel à projets s'adresse aux organismes publics ou privés de recherche organisés si besoin en consortium pour des activités de recherche appliquée aux expérimentations. Les projets attendus devront mobiliser les disciplines des SHS : sociologie, économie, design, science politique, gestion, droit, géographie, psychologie, anthropologie, etc. L'interdisciplinarité et la transdisciplinarité sont fortement encouragées.

Des compétences sur les champs thématiques suivants seraient particulièrement utiles :

- Méthodologie de recueil et d'analyses des usages existants, pour comprendre ce à quoi les utilisateurs tiennent, ce à quoi ils tiennent moins, ce sur quoi on peut transiger ou non (sécurité, poids, confort), autant d'éléments qui vont éclairer les concepteurs de véhicules et d'aménagements et ainsi favoriser de potentiels changements de comportements et de pratiques sociales liés à de nouvelles formes de mobilités,
- Démarche proposant des méthodes de conception fondée sur les retours et besoins d'utilisateurs (ex : design,...) pour bien concevoir les véhicules,
- Evolution des mobilités et leurs contributions à la transition énergétique.

Le ou les organismes de recherches s'efforceront de répondre en identifiant un terrain de recherche avec des utilisateurs et un objet véhicules intermédiaire, support des recherches méthodologiques. Ainsi, l'implication d'acteurs opérationnels et/ou territoriaux de même que l'ancrage territorial des projets de recherches sont encouragés. Les territoires partenaires de l'XD sont à privilégier en prenant contact directement avec eux via le [wiki](#) ou le [forum de discussion](#).

Les recherches peuvent être de natures académiques sur plusieurs domaines, méthodologiques tout en ayant un objectif opérationnel pour pouvoir mettre en œuvre un protocole d'expérimentation.

Les regroupements de partenaires et/ou collaboration entre acteurs publics et privés sont un élément d'appréciation favorable car ils encouragent l'échange et la diffusion, et permettent la mise en commun de compétences croisées.

Concernant le consortium :

- **Le coordinateur de la proposition devra être un acteur de la recherche publique ou privé**
- **Le consortium pourra comporter les autres catégories d'acteurs ciblés précédemment**
- **Au-delà de 5 partenaires, le coordinateur et les partenaires principaux se structureront pour une réponse limitée à 5 entités juridiques pour la contractualisation.**

2. Montant de l'aide financière

Les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME ainsi que le système d'aides de l'ADEME à la connaissance sont disponibles sur le site de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/nos-missions/financement/>

A titre indicatif, les montants des projets attendus sont de l'ordre de 100 à 200k€.

Les aides financières apportées par l'ADEME dans le cadre de ce programme seront versées sous forme de subvention. Par ailleurs, cette aide pourra être cumulée dans le cadre d'un co-financement (ex : Régions, Feder...).

Le montant de l'aide est calculé sur la base des coûts totaux de l'opération, dans la mesure où ceux-ci sont considérés comme éligibles.

L'intensité maximum de l'aide de l'ADEME varie suivant le type de bénéficiaire et le type de recherche, comme indiqué dans le tableau suivant :

	Intensité maximum de l'aide de l'ADEME			
	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique			Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique
	PE	ME	GE	
Recherche fondamentale et recherche en connaissances nouvelles	70 %	60 %	50 %	100 %
Recherche industrielle	70 %	60 %	50 %	50 %
Développement expérimental	45 %	35 %	25 %	50 %
Innovation de procédé et d'organisation	50 %	50 %	15 % ⁶	
Innovation en faveur des PME	50 %	50 %	-	-

* PE = petite entreprise, ME = moyenne entreprise, GE = grande entreprise

⁶ Les aides en faveur des grandes entreprises sont autorisées à condition que ces dernières collaborent effectivement avec des PME dans l'activité bénéficiant de l'aide, les PME supportant, quant à elles, au moins 30 % des coûts totaux éligibles.

3. Compléments concernant le projet et les livrables

Cet appel à projets s'inscrit dans l'extrême Défi et sa communauté. Il est demandé aux consortiums de travailler le planning pour que le projet soit d'une durée maximale de 24 mois, avec des premiers résultats attendus dès le 9^{ème} mois pour pouvoir expérimenter très rapidement auprès des territoires et des équipes de l'XD.

En complément, il est demandé aux consortiums de documenter leur méthode et les livrables sur le wiki en tant que [Projet](#) sous licence [Creative Commons](#).

4. Processus de dépôt et de sélection

Les candidats sont invités à déposer leur dossier uniquement sous forme électronique via la plateforme de dépôt et de suivi de l'ADEME : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/> avant le **12 mai 2023 à 15h.**

Au préalable, il est demandé au porteur de projet de prendre connaissance des règles générales de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/nos-missions/financement/>.

L'ensemble des informations et documents nécessaires pour le remplissage et le dépôt des dossiers sont disponibles sur cette plateforme en ligne. Pour toute question en amont de la soumission, merci d'envoyer un mail à l'adresse extremedefi@ademe.fr

a. Critères de recevabilité

L'ADEME s'assure de la recevabilité et de la conformité des dossiers.

Seront considérés comme non recevables :

- Les dossiers soumis hors délai,
- Les dossiers incomplets,
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (modèles et formats fournis),
- Les projets d'une durée supérieure à 24 mois,
- Les dossiers non déposés via la plate-forme <https://agirpoulatransition.ademe.fr> (sauf problèmes techniques de mise en œuvre de la plate-forme et imputables à l'ADEME).

Ne seront pas éligibles :

- Les dossiers n'entrant pas dans le champ de l'appel à projets,
- Les dossiers couvrant majoritairement d'autres domaines ou des domaines traités dans d'autres appels à projets,
- Les opérations d'investissement ou d'achat d'équipements sans programme de recherche associé,

b. Evaluation sélection des projets

Les propositions recevables et éligibles seront analysées par les ingénieurs ADEME chargés de recherche avec le recours éventuel à des experts externes. L'ADEME s'assurera auprès des experts retenus de l'absence de conflit d'intérêt.

Les projets complets seront évalués selon les critères suivants :

- **Pertinence de la proposition :**
 - Capacité à répondre aux objectifs généraux de l'appel à projet,
 - Adéquation avec les axes thématiques de l'appel à projets,
 - Clarté de présentation (méthodologie, description des tâches, définition et calendrier des livrables...) et structuration du projet.
- **Qualité scientifique et technique :**
 - Progrès des connaissances, caractère innovant, levée de verrous technologiques par rapport à un état de l'art international (ou national si justifié) clairement décrit et niveau de rupture,
 - Méthodologie, faisabilité technique et scientifique du projet,
 - Objectifs, livrables et jalons décisionnels prédéfinis dans le programme,
 - Expérimentations envisagées (sujets technologiques uniquement),
 - Maîtrise des risques inhérents au projet (risque organisationnel, risque technique, risque lié à l'atteinte de l'objectif).
- **Qualité des partenaires et du consortium :**
 - Niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes, compétences du porteur de projet,
 - Complémentarité du partenariat, adéquation des partenaires avec les tâches dont ils ont la responsabilité, organisation et exhaustivité de l'équipe au regard des finalités du projet.
- **Adéquation projet et moyens, faisabilité du projet :**
 - Cohérence des délais, des budgets par rapport au programme de travail,
 - Adaptation à la conduite du projet des moyens mis en œuvre, adaptation et justification du montant de l'aide demandée,
 - Adaptation des coûts de coordination, justification des moyens en personnels permanents et non permanents (stage, thèse, post-doc), évaluation du montant des investissements et achats d'équipement, évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables...).
- **Perspectives de valorisations, voire de retombées, scientifiques, industrielles et économiques (brevets, innovations normalisation, publications, perspectives de marché...)**
 - Stratégie de valorisation et feuille de route de communication selon les cibles (académiques, professionnels, usagers...)
- **Démonstration et précision de la démarche environnementale :**
 - Pertinence du projet par rapport aux enjeux environnementaux et énergétique,
 - Pour le développement de solutions nouvelles : prise en compte de l'efficacité énergétique et des autres impacts sur l'environnement et la santé (matière, déchets, sols, eau, bruit...) de la solution proposée,
 - Qualité et précision des indicateurs énergétiques et environnementaux liés au projet.

Les projets ciblant l'analyse d'impacts environnementaux spécifiques seront évalués à l'aune des moyens mis en œuvre pour atteindre leurs objectifs.

Les propositions seront évaluées à minima par un ou plusieurs experts internes ou externes à l'ADEME en fonction des domaines de compétences requis. Les évaluateurs externes seront soumis à des exigences de confidentialité.

A l'issue de cette phase d'évaluation, une commission de sélection, se tiendra pour émettre un avis complémentaire sur les dossiers déposés notamment au regard du paysage national de la recherche. La **sélection finale des projets** se fera sur la base de ces expertises, de l'avis et d'une priorisation des projets en fonction du budget global alloué à cet appel à projets. La sélection des meilleurs projets sera communiquée, avec une proposition de financement par l'ADEME.

Une phase de **discussion/négociation** pourra être engagée avec les porteurs de projets sélectionnés sur la base d'une synthèse des évaluations en vue de la contractualisation de leur projet. Ces échanges porteront sur la prise en compte des recommandations formulées par le comité de sélections, sur la révision, si nécessaire du programme de travail et du budget, et sur le financement du projet (taux d'aide accordé).

c. Décision de financement

La décision de financement sera prise par l'ADEME et fondée sur les expertises, ainsi que sur le budget disponible.

d. Date de prise en compte des dépenses

Sous réserve de l'instruction du dossier et conformément à l'article 3.1 des règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME, la demande d'aide doit être déposée avant tout commencement de réalisation de l'opération aidée. Toutes les dépenses constatées par une facture antérieure à la date de cette demande ne seront pas prises en compte par l'ADEME. Ainsi la date de prise en compte des dépenses éligibles sera au plus tôt celle de dépôt de la proposition finale sur la plate-forme AGIR. Les porteurs de projets pourront aussi décider d'une date ultérieure.

e. Confidentialité

Conformément à l'article 7 des règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME, les documents et toute information appartenant au Bénéficiaire et communiqués à l'ADEME sur quelque support que ce soit ainsi que les résultats décrits dans le rapport final et obtenus en application de l'exécution de la décision ou de la convention de financement, ne sont pas considérés comme confidentiels. Toutefois, par exception, la décision ou la convention de financement peut prévoir l'institution d'un régime de confidentialité. Ce régime peut être négocié en fonction de la sensibilité des informations susmentionnées.

f. Accord de consortium

Un projet d'accord de consortium devra être remis lors de la phase de négociation / discussion conduisant à la formalisation de la convention d'aide. Une version consolidée définitive devra être remise au plus tard 6 mois après la date de signature de la convention d'aide.

g. Politique de sciences ouvertes

En lien avec le plan national pour la science ouverte, le coordinateur ou la coordinatrice et les partenaires s'engagent en cas de financement à

- **(i) déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet de recherche dans une archive ouverte**, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique » (article L533-4 du Code de la recherche) ;
- **(ii) fournir lors de la remise du premier document d'avancement annuel, un plan de gestion des données (PGD) selon le modèle de l'ANR issu du modèle proposé par Science Europe disponible sur le portail Opidor ou le modèle du Bénéficiaire s'il en dispose, ainsi qu'une version du plan mise à jour à la date de fin du projet scientifique à remettre avec le rapport final.**

Par ailleurs, l'ADEME recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert⁷.

⁷ Le site DOAJ (<https://doaj.org/>) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB (<https://www.doabooks.org/>) fait de même pour les monographies.

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.